

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 <b>Total (mini 128) : 144</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

**2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

### Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

**Participaient également à la réunion :**

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Président expose,

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, a confié aux Régions, la responsabilité d'élaborer d'ici juillet 2019, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

**L'ambition** du SRADDET est :

- ◆ de « Faire du trait d'union entre l'Auvergne, le Rhône et les Alpes, un nouveau potentiel de développement et d'ouverture sur le monde » ;
- ◆ « à ce titre, le SRADDET doit être l'outil permettant, à l'horizon 2030, de créer une région réellement unifiée, confirmant sa place de leader français et européen dans la plupart des domaines (économique, universitaire, touristique, patrimonial, agricole, environnemental, cadre de vie, moyens de transport...). »

**Les dispositions du SRADDET** (objectifs et règles) **s'imposent et sont opposables** aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi, cartes communales, PCAET...) et aux Chartes de Parc naturel régional.

Au moment de leur élaboration ou leur révision (qui suit l'approbation du SRADDET), ces documents « de rang inférieur » dans la hiérarchie des normes doivent donc :

- ◆ prendre en compte les objectifs du SRADDET ; ce qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document ;
- ◆ être compatibles avec les règles générales du fascicule, ce qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le SRADDET.

Les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été consultés au cours de l'élaboration du document en tant que Personne Publique Associée (PPA). Ils doivent maintenant formuler un avis sur le projet de SRADDET validé par l'Assemblée Régionale les 28 et 29 mars 2019. Cet avis doit être rendu pour le 6 août 2019.

Un travail collectif a été mené et a abouti à un avis partagé entre les Pnr de la Région, avis en annexe de la délibération. Cet avis reprend, sur les différentes parties du projet de SRADDET, des clarifications ou précisions que les Parcs souhaiteraient voir prendre en compte dans le document final.

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments le Président propose que le Parc émette l'avis suivant sur le projet de SRADDET soumis à sa consultation :

La démarche de concertation et co-construction conduite par la Région Auvergne-Rhône-Alpes tout au long de l'élaboration du projet de SRADDET, a permis aux Parcs naturels régionaux d'exprimer leur singularité dans l'espace régional et de formuler leurs attentes et des propositions, dont plusieurs sont prises en compte dans le projet de SRADDET tel qu'il a été arrêté par la Région.

Les observations communes à l'ensemble des Parcs exprimées dans le présent avis, complétées par des observations spécifiques aux Baronnies provençales et aux objectifs de la charte du Parc, visent à enrichir et clarifier plusieurs points sur lesquels le SRADDET pourrait gagner en ambition et en lisibilité.

Sous réserve que ces observations soient prises en compte, il est proposé que le syndicat mixte du Parc des Baronnies provençales émette un **avis favorable** au projet SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de transmettre les observations formulées par le réseau des Parcs aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que son avis favorable sur le projet de SRADDET.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet avis.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS